

Autostar R350 de 1979 de pascal



INSTALLATION D'HYDROCARBURES LIQUEFIES
EQUIPANT DES LOCAUX MOBILES

Règles techniques et de sécurité

TITRE I

Règles générales de sécurité applicables aux usagers

ARTICLE 1er

Les dispositions du présent titre s'appliquent aux usagers des installations d'hydrocarbures liquéfiés équipant les locaux définis à l'article 1er de l'arrêté.

Ces dispositions doivent être rappelées dans la notice visée à l'article 4 de l'arrêté. Cette notice est fournie par le constructeur du local ou l'installateur (1) lorsqu'il y aura réalisé ou modifié une installation d'hydrocarbures liquéfiés.

ARTICLE 2 - Certificat d'installation

Toute installation d'hydrocarbures liquéfiés, ou toute modification apportée à l'installation d'origine, doit être effectuée par du personnel qualifié et donne lieu de la part de l'installateur (1) à un certificat rédigé en langue française, précisant :

- les nom et adresse du constructeur ou de l'installateur,
- les caractéristiques de l'installation réalisée ou modifiée,
- les appareils d'utilisation installés ou réglés par ses soins,
- les conditions et la date de la réalisation des contrôles et vérifications effectués conformément à l'article 13 des présentes règles.

Ce certificat est remis à l'usager.

ARTICLE 3 - Récipients

- 3.1. Toute opération de transvasement de butane ou de propane, d'un récipient à un autre, est interdite.
- 3.2. Les récipients de butane ou de propane ne doivent pas être disposés à proximité ou sous le rayonnement d'une source de chaleur susceptible de les porter à une température supérieure à 50°C.
- 3.3. Les récipients de propane d'une contenance supérieure à 6,5 litres doivent être placés à l'extérieur du local.
- 3.4. Avant le raccordement d'un récipient à l'installation, la présence et le bon état du joint d'étanchéité doivent être vérifiés.
- 3.5. Le branchement et le débranchement des récipients de butane ou de propane doivent se faire en l'absence de feux ou d'étincelles après vérification de la fermeture des robinets de ces récipients.
- 3.6. Avant le branchement ou le débranchement du (ou des) récipient(s) situé(s) à l'extérieur, en abri ou non, il est vérifié que toute baie donnant dans le local et située à moins d'un mètre, est bien fermée.
- 3.7. Lorsque le (ou les) récipient(s) de butane ou de propane se trouve(nt) sur le timon du local mobile et qu'ils doivent être branchés ou débranchés, le moteur du véhicule doit être arrêté.

(1) est considérée comme installateur, pour le présent texte, toute personne ayant réalisé ou modifié une installation d'hydrocarbures liquéfiés équipant les locaux définis à l'article 1er de l'arrêté.

- 3.8. Les récipients doivent reposer d'une manière stable et être convenablement arrimés, afin de ne pas se renverser, ni tourner. Le système de fixation doit permettre un enlèvement rapide des récipients. Tout montage à vis ou à écrou est interdit.

ARTICLE 4 - Stockage et utilisation

- 4.1. Quel que soit le mode d'installation, on ne peut entreposer qu'un seul récipient de butane non branché d'une contenance supérieure à 10 litres, ou un seul récipient de propane non branché d'une contenance supérieure à 6,5 litres ; dans ce dernier cas, le récipient est obligatoirement à l'extérieur.
- 4.2. Il est interdit de laisser en fonctionnement des appareils d'utilisation alimentés en gaz pendant le déplacement du local.
Les récipients situés à l'intérieur ou à l'extérieur doivent être tenus fermés en dehors des périodes d'utilisation et pendant le trajet. Il en est de même des récipients non branchés, même présumés vides.
- 4.3. Les pressions de fonctionnement des appareils d'utilisation étant différentes selon que l'on utilise le butane ou le propane (butane 28 et 112 mbar, propane 37 et 148 mbar), une installation ne peut être alimentée indifféremment à l'un ou à l'autre de ces deux gaz sans faire effectuer les modifications nécessaires.
- 4.4. Il est interdit d'obturer les dispositifs d'aération prévus en partie haute et basse pour le renouvellement de l'air du local.

ARTICLE 5 - Tuyauteries

- 5.1. Il est interdit d'utiliser les tuyauteries fixes comme prise de terre pour les installations électriques ou radio-électriques.
- 5.2. Les tuyaux souples de raccordement doivent être conformes à la norme française et marqués : NF GAZ BUT-PROP (suivi de la date limite d'utilisation). Ils doivent être renouvelés dès que leur état l'exige et en tout cas avant la date limite d'utilisation.
- 5.3. La longueur des tuyaux souples bien que suffisante pour éviter tout effort de traction doit être aussi courte que possible et en tout cas ne jamais excéder 1,5 m.
- 5.4. Les tuyaux souples doivent être solidement assujettis à leurs deux extrémités, de remplacement aisé, visitables sur toute la longueur et disposés de manière à ne pouvoir être ni atteints par les flammes, ni détériorés par les gaz de combustion, par les parties chaudes des appareils ou les débordements de produits.
- 5.5. Les tuyaux souples doivent être fixés, sans contrainte, en plusieurs endroits sur leur longueur, afin d'éviter leur détérioration par le balancement occasionné par le déplacement du local.
- 5.6. Lorsqu'un tuyau souple traverse une paroi rigide, il doit être efficacement protégé contre les risques de détérioration.

ARTICLE 6 - Vérifications

- 6.1. Il est interdit de rechercher des fuites à l'aide d'une flamme. Lorsqu'il y a présomption de fuite, l'usage d'appareils ou autres objets susceptibles de produire des flammes, de l'incandescence ou des étincelles (briquet, allume-gaz, cigarette, etc.) est interdit.
Pour la recherche des fuites, on doit utiliser des moyens appropriés, tels qu'un liquide moussant par exemple.
- 6.2. Il est interdit de modifier le réglage des appareils ainsi que l'alésage des injecteurs et des brûleurs ou de modifier leur forme, en dehors des cas prévus dans les notices de mise en service qui sont fournies avec ces appareils.

EN LISANT DES MAINTENANT CETTE NOTICE

VOUS SAUREZ TOUT

DE VOTRE AUTOSTAR

ET VOUS PASSEREZ D'AGREABLES VACANCES

BONNE ROUTE

STAR CARAVANES

Cher Client,

● Cet AUTOSTAR est maintenant le vôtre.

Nous avons mis tous nos soins à le construire, nous voulons qu'il vous soit agréable à conduire.

C'est un véhicule composé d'un châssis-cabine, fabriqué par un constructeur automobile, et d'une cellule habitable, fabriquée et posée par STAR.

La notice du constructeur automobile vous donne tous les renseignements, qui concernent la partie mécanique.

Vous trouverez dans la présente notice les renseignements relatifs à la cellule et à ses aménagements, ainsi que les indications utiles sur les formalités auxquelles sont soumis les camping-cars. Conservez-la dans le véhicule.

En consacrant dès maintenant quelques minutes à la parcourir, vous saurez où trouver ensuite le renseignement souhaité, et vous serez certain de prendre la route l'esprit tranquille.

SOMMAIRE

Carte grise	6
Chandelles de stabilisation	10
Chargement	7
Chargeur de batterie	17
Chauffage	14
Chauffe-eau	14
Conditionneur d'air	16
Conduite	8
Coupe-batterie	7
Crevaisons	22
Cuisine	17
Eclairage routier	7
Electricité 12 V	10
Electricité 220 V	10
Entretien	20
Extincteur	17
Galerie de toit	19

Garantie	22
Gaz	13
Hivernage	21
Lanterneaux	19
Lits	18
Péages	6
Permis de conduire	6
Pièces détachées	21
Pompes à eau	16
Réfrigérateur	11
Remorque	19
Réparations	21
Réservoir d'eau	15
Sièges	18
Stationnement	9
Table	18
Vignette	6

FORMALITES

PERMIS DE CONDUIRE

Votre véhicule ne dépassant pas 3 500 kg de poids total en charge, le permis de conduire B (tourisme) est seul nécessaire.

CARTE GRISE

Votre concessionnaire vous a remis :

- 2 exemplaires du Certificat de conformité délivré par le Service des Mines au constructeur du châssis-cabine
- 2 exemplaires du Certificat de conformité délivré par le Service des Mines au fabricant de carrosserie.

Vous devez déposer ces 4 documents au Service des Cartes Grises de votre département, accompagnés généralement d'un Certificat de domicile, pour obtenir la carte grise de votre Autostar.

VIGNETTE

Comme pour tout véhicule de tourisme, vous devez acheter chaque année une vignette, dont le prix est fonction du nombre de chevaux fiscaux du véhicule.

PEAGES

En principe, sur le territoire français, le camping-car est assujetti au même tarif de péage qu'une voiture de tourisme tractant une caravane.

AVANT LE DEPART

Chargement

Répartissez régulièrement les objets à transporter, le chargement ayant une influence déterminante sur la tenue de route.

- un excès de poids à l'arrière diminue la précision de la direction,
- un chargement excessif dans le haut des volumes de rangement ou sur le toit, réduit l'adhérence au sol dans les virages.

Le Certificat des Mines, dont la Préfecture vous a rendu un exemplaire avec la Carte Grise, indique une charge maximum sur chaque essieu. Vous devez la respecter.

En ne dépassant pas la charge utile totale, et en plaçant les objets les plus lourds au centre du véhicule, vous êtes pratiquement assuré de respecter cette répartition sans effectuer de pesées détaillées par essieu.

N'oubliez pas de remplir le (ou les) réservoir(s) d'eau potable de votre véhicule.

Contrôles extérieurs

Procédez tout d'abord aux contrôles préconisés par le constructeur du châssis et respectez les pressions de gonflage qu'il indique pour les pneumatiques.

Sachez que tous les feux arrières de votre Autostar : feux rouges, stop, clignotants, éclairage de plaque... sont protégés par les mêmes fusibles que les feux avants, c'est-à-dire ceux de la cabine de conduite.

Mais STAR a installé pour votre protection, un coupe-batterie général (voir rubrique "Alimentation électrique par batterie") qu'il y a lieu d'enclencher avant tout essai.

Débranchez le câble de raccordement au réseau électrique si vous en avez utilisé un.

Enlevez les chandelles de stabilisation.

Relevez et verrouillez le marchepied arrière.

Vérifiez soigneusement la fermeture de tout ce qui pourrait, en dépassant de la carrosserie, provoquer des accidents : portes de soutes ou de coffres extérieurs, baies non coulissantes.

Si vous devez démarrer en marche arrière, assurez-vous qu'aucun obstacle peu visible ne gênera cette manœuvre.

Contrôles intérieurs

Fermez les bouteilles de gaz, dont l'usage est interdit en marche, et assurez-vous qu'elles sont bien fixées dans leur logement.

Branchez le réfrigérateur sur 12 volts (voir la rubrique "réfrigérateur").

Assurez-vous que tous les objets sont bien calés à leur place. Pensez au coup de frein brutal que vous serez peut être obligé de donner.

Vérifiez la fermeture de tous les tiroirs et des portes de placards.

Contrôlez les lanterneaux en cas de pluie.

Conduite

Avant d'entreprendre un long voyage, familiarisez-vous avec votre Autostar sur de petits trajets en suivant les conseils du constructeur automobile.

Les réactions d'un véhicule de ce tonnage ne sont pas les mêmes que celles d'une voiture de tourisme. Si vous n'y êtes pas habitué, méfiez-vous du vent latéral, des virages brusques et des distances de freinage.

Vous n'êtes pas au volant d'une voiture de compétition, n'essayez pas de réaliser des moyennes impossibles.

Beaucoup de petites voitures, même si elles ne sont pas plus rapides que votre Autostar, voudront vous doubler. Par précaution, laissez-leur un intervalle pour se ranger.

Si vous doublez vous-même, ne vous rabattez pas trop vite. Vous n'avez pas la même visibilité que dans une voiture de tourisme pour vérifier si le véhicule dépassé n'a pas accéléré.

Notez bien la hauteur totale de votre véhicule, et ne vous engagez pas dans des passages souterrains indiquant une hauteur inférieure.

Les statistiques prouvent que la plupart des accrochages de véhicules utilitaires se produisent en haut. Méfiez-vous de tous les obstacles en surplomb : branches d'arbres, stores ou auvents de vitrines, etc... surtout si la chaussée est bombée.

N'étant classé ni dans les "poids lourds" ni dans les "caravanes" vous n'êtes pas obligé de suivre les déviations qui leur sont imposées, mais ne vous engagez pas dans des rues étroites avant de bien connaître la largeur de votre véhicule.

Stationnement

Dans l'état actuel de la législation française, un camping-car peut séjourner sans limitation de temps partout où le stationnement n'est pas règlementé pour tous véhicules.

A l'étranger, renseignez-vous au passage de la frontière sur la réglementation en vigueur.

Choisissez un terrain plat, car votre réfrigérateur ne fonctionnera correctement que s'il est bien horizontal.

Orientez le véhicule en fonction du paysage, bien sûr, mais aussi en fonction du soleil. Même avec la meilleure isolation, le réfrigérateur sera mieux à l'ombre.

Pour un plus grand confort, stabilisez votre Autostar à l'aide des deux vérins amovibles, dont les supports se trouvent aux angles arrières.

Quelle que soit la température extérieure, aérez l'habitable, sinon la respiration des occupants créera vite une condensation dont vous ne pouvez soupçonner l'importance si vous n'êtes pas habitué au caravanning.

Evitez également toutes les vapeurs provenant d'appareils tels qu'autocuiseurs, fers à repasser ou lessiveuses lorsque les ouvertures sont fermées.

INSTALLATION ELECTRIQUE

Le courant électrique nécessaire à l'éclairage intérieur de votre Autostar, ainsi qu'au fonctionnement du réfrigérateur peut provenir à votre choix, de la batterie du véhicule, ou d'une prise 220 volts extérieure, par l'intermédiaire d'un transformateur.

Un commutateur (schéma ci-dessous) commande tout l'éclairage.

Il comporte trois positions :

- 1 - 12 volts "batterie"
- 2 - 12 volts "transformateur"
- 0 - arrêt.

Dans ce dernier cas, tout l'éclairage intérieur est coupé, sauf le plafonnier de la cabine. Par contre, le réfrigérateur et la pompe à eau peuvent continuer à fonctionner, étant alimentés directement par la batterie.

Alimentation électrique par batterie 12 volts

Enclenchez le coupe-batterie placé, selon les véhicules, près du siège conducteur ou près de la batterie.

Mettez le commutateur sur la position 1 - 12 volts "batterie".

Chacun des points lumineux fonctionnera alors avec son propre interrupteur.

Si vous devez faire un arrêt prolongé, n'allumez pas toutes les lampes en même temps, et faites marcher le réfrigérateur au gaz (voir rubrique "réfrigérateur") sinon la batterie serait vite déchargée et le démarrage du véhicule compromis.

Si votre Autostar est équipé d'un chargeur de batterie, n'oubliez pas que celui-ci ne fonctionne que sur 220 volts.

Alimentation électrique 220 volts

Assurez-vous que la source de courant envisagée est bien raccordée à une borne de sécurité, comportant un disjoncteur différentiel de 30 ampères, ou possède au moins une borne prise de terre.

Dans le cas contraire, utilisez le fil vert-jaune partant du transformateur du véhicule et reliez-le à un piquet métallique enfoncé profondément dans un sol humide (évitez notamment le sable).

Les précautions prises, branchez un câble à 3 conducteurs (de 2,5 mm² chacun) dans la prise d'alimentation encastrée dans le flanc droit de la cellule, et protégée par un couvercle.

Mettez le commutateur intérieur sur la position 2 - 12 volts "transformateur", chacun des points lumineux fonctionnera alors avec son propre interrupteur.

Le réfrigérateur recevra du courant 220 V (voir rubrique "réfrigérateur").

La prise de courant intérieure (2 dans certains modèles) sera alimentée également en 220 V.

Le chargeur de batterie, si votre véhicule en comporte un, sera en état de fonctionner (voir rubrique spéciale).

Par contre, la pompe à eau (voir cette rubrique) reste branchée directement sur la batterie, et ne fonctionne donc que si le coupe-batterie est enclenché.

Attention. L'ensemble de cette installation est prévu pour une utilisation maximum de 2000 watts. Ne dépassez en aucun cas cette puissance.

Schéma électrique

Vous trouverez à la fin de la présente notice un schéma de principe complet de l'installation électrique, ainsi qu'un tableau des lampes et fusibles propres à votre type de véhicule.

REFRIGERATEUR

Le réfrigérateur équipant votre Autostar est prévu pour fonctionner sur 3 sources d'énergie :

- gaz propane,
- électricité 12 V,
- électricité 220 V.

Un interrupteur placé sur le tableau de commande de l'appareil permet de sélectionner l'énergie choisie.

N'utilisez jamais deux sources d'énergie simultanément, les dégâts qui en résulteraient ne sont pas couverts par la garantie du fabricant.

Fonctionnement au gaz

Mettre l'interrupteur sur position neutre (horizontale).

Suivre les instructions de mise en route du fabricant.

Régler l'appareil sur la température désirée.

Le fonctionnement au gaz est interdit par la législation française pendant la marche du véhicule.

Fonctionnement sur courant 12 V

S'assurer que le coupe-batterie est enclenché.

Mettre l'interrupteur du réfrigérateur sur la position 12 V.

Régler l'appareil à la température désirée.

En stationnement ne laissez pas fonctionner le réfrigérateur sur courant 12 V. La batterie du véhicule serait vite déchargée.

Fonctionnement sur courant 220 V

S'assurer que le véhicule est bien alimenté en courant extérieur (voir la rubrique "éclairage 220 V").

Mettre l'interrupteur du réfrigérateur sur la position 220 V.

Régler l'appareil sur la température désirée.

Température du réfrigérateur

Pour des raisons d'encombrement et de bruit, votre réfrigérateur est de faible volume et ne comporte pas une grosse "machinerie". Ne lui demandez pas l'impossible.

Evitez autant que possible de l'exposer au soleil. Sa température intérieure dépend de sa température extérieure.

Ne l'ouvrez pas trop longtemps. A chaque ouverture, vous le videz de son air froid et il faudra de longues minutes pour qu'il retrouve sa température précédente.

A l'arrêt, il doit être bien horizontal. Calez le véhicule en conséquence.

Suivez bien les conseils d'entretien mentionnés dans la notice spéciale du fabricant, notamment le bon état des canalisations et du conduit d'évacuation des gaz brûlés (la notice du fabricant comporte la liste des ateliers spécialisés).

GAZ

Votre Autostar est équipé de série pour être alimenté en gaz pendant son stationnement à partir d'une bouteille de propane (voir certificat d'installation).

Il n'est pas possible d'utiliser un autre gaz que celui qui est prévu.

Ce gaz alimente le plan de cuisson, le réfrigérateur, le chauffage, le chauffe-eau et le four, si votre modèle en comporte.

Chaque bouteille comporte un robinet d'arrêt.

Votre installation est équipée de série d'un détendeur limiteur de pression et d'une lyre que vous branchez directement sur la bouteille.

Chaque appareil est protégé par un détendeur à sécurité placé à proximité immédiate.

Après avoir ouvert le robinet de la bouteille, il faut réarmer chaque détendeur en suivant les instructions propres à cet appareil. Le système de sécurité joue en effet dès que le gaz ne parvient plus à la pression suffisante.

Recommandations importantes

N'obturez pas les dispositifs d'aération placés en haut et en bas des parois pour le renouvellement de l'air.

Pendant le trajet ne laissez fonctionner aucun appareil à gaz et fermez les robinets des bouteilles.

Renouvelez les tuyaux souples de raccordement dès que leur état l'exige et en tous cas avant la date limite d'utilisation qui y est inscrite.

Conformément à l'arrêté relatif aux installations d'hydrocarbures liquéfiés équipant des locaux mobiles, vous trouverez ci-joint un extrait de cet arrêté concernant les règles générales de sécurité applicables aux usagers.

Conformément à l'article 2 de cet arrêté, il vous a été remis à la livraison de votre Autostar, un certificat d'installation concernant tous les appareils à gaz montés par Star Caravanes, en série ou en option.

CHAUFFAGE

Si votre véhicule est équipé en série ou en option d'un chauffage au gaz, vous devez pour le faire fonctionner :

- ouvrir le robinet de la bouteille de gaz,
- armer le détendeur qui protège l'appareil de chauffage (voir rubrique gaz),
- suivre les instructions de mise en route figurant dans la notice jointe à l'appareil,
- maintenir dégagées les aérations fixes placées en haut et en bas des parois,
- entr'ouvrir une vitre ou un lanterneau pour éviter la condensation si vous devez chauffer longtemps.

L'entretien de l'appareil est détaillé dans la notice qui y est jointe.

Si votre véhicule n'a pas d'emplacement prévu pour un chauffage au gaz, vous pouvez utiliser un chauffage électrique sans dépasser, compte tenu des autres appareils électriques, la puissance totale de 2000 watts prévue pour votre installation (voir rubrique électricité 220 V).

Vous pouvez également utiliser un appareil de chauffage mobile à gaz ou à catalyse mais nous attirons formellement votre attention sur les risques d'incendie ou d'asphyxie que présenterait l'usage incorrect d'un tel appareil.

CHAUFFE-EAU

Si votre véhicule est équipé en série ou en option d'un chauffe-eau à gaz, vous devez pour le faire fonctionner :

- ouvrir le robinet de la bouteille de gaz,
- armer le détendeur qui protège le chauffe-eau (voir rubrique gaz),
- suivre les instructions de mise en route figurant dans la notice jointe à l'appareil,
- maintenir dégagées les aérations fixes placées en haut et en bas des parois.

L'entretien de l'appareil est détaillé dans la notice qui y est jointe, mais nous attirons particulièrement votre attention sur deux points :

- le nettoyage régulier du brûleur et du corps de chauffe, qui peuvent être encrassés par des impuretés contenues dans les bouteilles de gaz,
- le détartrage du corps de chauffe, nécessité par l'utilisation d'eaux plus ou moins calcaires.

RESERVOIRS D'EAU POTABLE

Votre véhicule étant équipé d'un (ou plusieurs) réservoir(s) d'eau potable, n'oubliez pas de le (ou les) remplir avant le départ.

La pompe électrique puisera directement l'eau dans ce (ou ces) réservoir(s) (voir rubrique pompes).

Après un hivernage ou un stationnement prolongé, nettoyez et désinfectez ce (ou ces) réservoir(s) de la manière suivante :

- vidangez à l'aide du (ou des) robinet(s) de vidange placé(s) à proximité du (ou des) réservoir(s),
- faites le plein avec de l'eau potable additionnée d'un demi berlingot du commerce d'eau de javel,
- vidangez à nouveau,
- rincez 5 ou 6 fois en remplissant le (ou les) réservoir(s) à moitié et en effectuant quelques marche-avant et marche-arrière.

Nota.

Sur les Autostar 600 et 601, un robinet sélecteur situé dans le cabinet de toilette sous la tablette lavabo, sélectionne soit les réservoirs principaux, soit les auxiliaires, pour alimenter la pompe.

RESERVOIR D'EAUX USEES

Votre véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées, n'oubliez pas de le vider au moyen du robinet de vidange placé au-dessous, chaque fois que vous en avez l'occasion : fossé, bouche d'égoût, etc...

Pour nettoyer ce réservoir et ses tuyauteries, utilisez l'eau du réservoir d'eau potable, additionnée d'eau de javel,

- enlevez les bondes de l'évier et du lavabo,
- faites fonctionner la pompe électrique en ouvrant tous les robinets,
- surveillez le remplissage du réservoir. Il est en effet plus petit que celui d'eau potable, des vidanges fréquentes étant préférables à un transport inutile d'eaux usées.

POMPE A EAU

Une pompe à eau équipe votre véhicule.

C'est une pompe électrique fonctionnant sur 12 volts et branchée directement sur la batterie du véhicule.

Elle ne peut donc fonctionner que si le coupe-batterie est enclenché, ainsi que l'interrupteur de commande.

Après enclenchement de celui-ci, conformez-vous pour la mise en route et le fonctionnement, à la notice spéciale du fabricant. Il s'agit d'une pompe à dépression qui fonctionne à l'ouverture des robinets.

CONDITIONNEUR D'AIR

Un appareil de conditionnement d'air par évaporation d'eau équipe en option ou de série, certains modèles d'Autostar. Il permet par humidification de l'air, d'abaisser la température intérieure du véhicule.

Il est alimenté en courant 12 volts directement depuis la batterie et ne peut donc fonctionner que si le coupe-batterie est enclenché.

Il est alimenté en eau à partir d'un réservoir spécial, raccordé au réservoir d'eau potable. Pour le remplir, ouvrir le robinet placé à proximité et mettre en route la pompe électrique d'eau froide.

Surveiller le remplissage et ne pas dépasser le niveau maximum indiqué sur le réservoir.

Le fonctionnement de l'appareil est décrit dans la notice spéciale de son fabricant.

CHARGEUR DE BATTERIE

Si votre Autostar est équipé, en option ou en série, d'un chargeur de batterie, placé sous une banquette, vous pouvez, lors du stationnement dans un camp, recharger la batterie du véhicule sans la démonter.

Ce chargeur est prêt à fonctionner dès que le véhicule est alimenté en courant 220 V (voir rubrique électricité 220 V).

Toutes les indications concernant le fonctionnement de cet appareil sont inscrites sur sa façade.

APPAREILS DE CUISSON

Le plan de cuisson, ainsi que le four monté éventuellement en option ou en série, sont réglés pour le gaz prévu sur votre véhicule c'est-à-dire le propane. Ils ne peuvent fonctionner avec un autre gaz que celui pour lequel ils sont prévus.

Chaque appareil est protégé par un détendeur à sécurité (voir rubrique gaz).

Son allumage et son entretien sont décrits dans les notices de leurs fabricants.

EXTINCTEUR

Si vous souhaitez équiper votre véhicule d'un extincteur, ne prévoyez qu'un modèle à poudre polyvalente, de 4 à 6 kg, revêtu de la marque nationale de conformité aux normes du matériel incendie homologué NF - MIH.

SIEGES

Dans tous les modèles, chaque banquette latérale peut se transformer en siège individuel, faisant face à la route, en procédant aux opérations suivantes, à l'exception de

- 1'Autostar 350 (le siège de droite dos à la route),
- 1'Autostar 501 (les banquettes latérales avant ne se transforment pas),
- 1'Autostar 502 et 601 (les banquettes sont face ou dos à la route) :

- enlever le coussin allongé servant de dossier à la banquette,
- relever la moitié arrière du couvercle de coffre, qui servira de dossier,
- enfiler sur ce couvercle le coussin carré à double fond prévu à cet effet,
- rabattre la partie avant du couvercle, qui servira de siège, sur la partie arrière,
- y poser le second coussin carré,
- déverrouiller les 2 parois mobiles du coffre,
- les rabattre de manière à dégager l'emplacement des pieds du passager.

TABLE

Pour servir de table, le plateau peut être posé sur le pied dans n'importe quelle orientation.

Pour servir de lit, ce plateau doit être posé sur les rebords des coffres latéraux.

Bien que l'encastrement du pied de table dans le plancher et dans le plateau soit largement calculé, il est préférable, par sécurité, de retirer la table pendant les trajets. Cette table risquerait d'être projetée en avant en cas de choc brutal.

LITS

Dans tous les modèles, une échelle d'accès au lit supérieur est prévue en série. Elle est placée dans le cabinet de toilette.

Le lit inférieur (2 dans certains modèles) est constitué des coffres, réunis par le plateau de la table, et des coussins posés à l'envers pour présenter leur face plane.

LANTERNEAUX

Le toit de votre Autostar est muni d'un ou plusieurs lanterneaux ouvrants.

Vous pouvez les laisser ouverts pendant la marche, à condition de bien serrer leurs boutons de réglage, mais il est conseillé, à grande vitesse, d'orienter leur ouverture vers l'arrière.

N'oubliez pas de les fermer en cas de pluie.

GALERIE DE TOIT

Si votre Autostar est équipé d'une galerie de toit, n'en profitez pas pour le surcharger, une surcharge à près de 3 mètres du sol, compromet fortement la tenue de route.

REMORQUE

Votre Autostar peut-il tracter une remorque ?

La réponse à cette question dépendant plus du châssis de base que de la cellule, consultez le certificat de conformité du Service des Mines (voir rubrique carte grise).

Si le poids total roulant (c'est-à-dire avec remorque) est supérieur au poids total autorisé en charge (c'est-à-dire sans remorque) vous pouvez tracter une remorque.

Le poids de celle-ci ne doit pas dépasser la différence entre ces 2 chiffres.

Pour le montage du crochet d'attelage, consultez votre concessionnaire Autostar.

ENTRETIEN

Carrosserie

Toutes les tôles de votre Autostar étant prélaquées au four, leur entretien est des plus facile. Elles se nettoient, ainsi que les glaces et leurs entourages, en quatre temps :

- lavez d'abord abondamment à l'eau claire avec un jet à gros débit, afin de diluer les poussières, sans frotter,
- passez ensuite une éponge fortement imbibée d'une eau contenant un peu de détersif,
- rincez,
- terminez le nettoyage avec une peau de chamois.

Intérieur

Le revêtement du sol est lavable à l'eau tiède, additionnée éventuellement d'un peu de savon.

Evitez tout produit chimique dont nous ne pouvons prévoir les conséquences et n'oubliez pas que ce revêtement est posé sur un plancher en bois.

Ne mettez donc pas plus d'eau que s'il était posé sur le parquet de votre logement habituel, et essuyez soigneusement.

Les meubles en stratifié sont lavables et s'entretiennent avec une éponge humide.

Les lavabos en plastique se lavent à l'eau savonneuse sans produits abrasifs.

Les éviers et réchauds en acier inoxydable s'entretiennent avec un produit du commerce prévu pour ce métal.

Les tissus sont de qualité ameublement grand teint et se nettoient à sec chez un teinturier.

Les voilages sont en tergal. Il convient donc de prendre les précautions habituelles pour le lavage et le repassage de ce tissu.

HIVERNAGE OU STATIONNEMENT PROLONGE NON HABITE

Etant donné la qualité des matériaux dont est constitué votre Autostar, son hivernage ne pose pas de problèmes importants.

Néanmoins il est bon de prendre quelques précautions :

- entreposez les coussins et matelas dans un local habité et sec pour éviter toute moisissure,
- passez une fine couche de talc ou d'huile de vaseline sur les joints des portes, des fenêtres et des lanterneaux afin qu'ils ne collent pas,
- si votre Autostar est dans un local fermé, débloquez toutes les fermetures afin de ne pas écraser les joints,
- si votre Autostar reste en plein air, assurez tout de même un minimum de ventilation,
- videz les réservoirs, tuyauteries et pompes à eau (attention au gel),
- laissez la porte du réfrigérateur entr'ouverte.

REPARATIONS - PIECES DETACHEES

Votre concessionnaire Autostar connaît parfaitement votre véhicule.

Il suit régulièrement à nos usines des stages qui le rendent apte à effectuer dans les meilleures conditions les réparations éventuelles de la cellule ou de ses équipements.

Il se chargera dans la plupart des cas, et si vous le souhaitez, de faire effectuer par le réseau du constructeur automobile, l'entretien et les réparations de la partie mécanique.

Il dispose des pièces d'origine, qui ne sont vendues que par son intermédiaire, et qui vous garantiront la qualité de son travail.

Habitué à poser des accessoires dans votre modèle d'Autostar, il les installera suivant les meilleures préconisations.

Votre intérêt est donc de vous adresser à lui pour obtenir toute satisfaction de votre véhicule et le conserver en bon état.

CREVAISONS

Pour changer une roue, suivez les instructions données par le constructeur automobile, et placez le cric à l'endroit indiqué par sa notice.

En aucun cas ne soulevez le véhicule en prenant appui sous la carrosserie.

GARANTIE

Le châssis-cabine est garanti par le constructeur automobile qui l'a produit et dans les conditions définies par celui-ci.

La cellule Autostar est garantie contre tout défaut de fabrication par Star Caravanes, dans les conditions définies par la carte de garantie qui vous a été remise à la livraison.

Sur présentation de cette carte, la garantie est applicable dans les ateliers de tout concessionnaire ayant un panneau officiel Star.

Au cas où vous en demanderiez l'application en dehors des ateliers du concessionnaire, les frais de déplacement de son personnel seraient à votre charge.

Toutefois, certains accessoires, garantis par leurs fabricants, et définis sur la carte de garantie, peuvent également être réparés ou échangés chez les agents de ces fabricants.

BON VOYAGE

ET SOYEZ PRUDENT

N'oubliez pas

que vous êtes en vacances

AUTOSTAR 350

EMPLACEMENT COUPE-BATTERIE

sur le capot moteur côté passager.

EMPLACEMENT FUSIBLES

- Pompe : fusible verre 12 ampères incorporé dans le boîtier de commande de la pompe placé à l'intérieur de la penderie (côté gauche).
- Réfrigérateur : - alimentation 12 volts, fusible stéatite 8 ampères dans un porte-fusible situé à l'intérieur du meuble réfrigérateur au-dessus de celui-ci côté droit (enlever le tiroir ramasse-couverts).
- alimentation 220 volts, fusible 1,6 ampère à l'intérieur de la prise 220 volts située à l'intérieur du meuble réfrigérateur, au-dessus de celui-ci côté droit (enlever le tiroir ramasse-couverts).
- Eclairage intérieur : fusible stéatite 16 ampères dans un porte-fusible situé dans le soubassement de la penderie (côté gauche).

TYPES DE LAMPES

- Plafonnier rond principal placé au plafond, avec interrupteur indépendant : poirette 12 volts 21 watts culot B22
- Plafonnier avec interrupteur incorporé : 2 navettes 12 volts 7 watts
- Lanterne de porte : poirette 12 volts 21 watts culot B22
- Eclaireur de plaque : 2 graisseurs 12 volts 5 watts
- Lanternes arrières : stop : poirette 12 volts 21 watts
clignotant : poirette 12 volts 21 watts
veilleuse : navette 12 volts 5 watts
- Feux de position avant blanc (cellule) : navette 12 volts 5 watts

EMPLACEMENT ROBINETS D'ALIMENTATION GAZ DES APPAREILS

- Plan de cuisson : sous tablette lavabo dans cabinet de toilette
- Réfrigérateur : sous tablette lavabo dans cabinet de toilette
- Chauffage (option) : sous tablette lavabo dans cabinet de toilette
- Chauffe-eau (option) : sous tablette lavabo dans cabinet de toilette.

INDIQUEZ ICI LES REFERENCES INDISPENSABLES :

Type du Châssis

N° de série du châssis

N° de série de la cellule

Numéros des clefs :

Contact

Portes cabine

Porte arrière

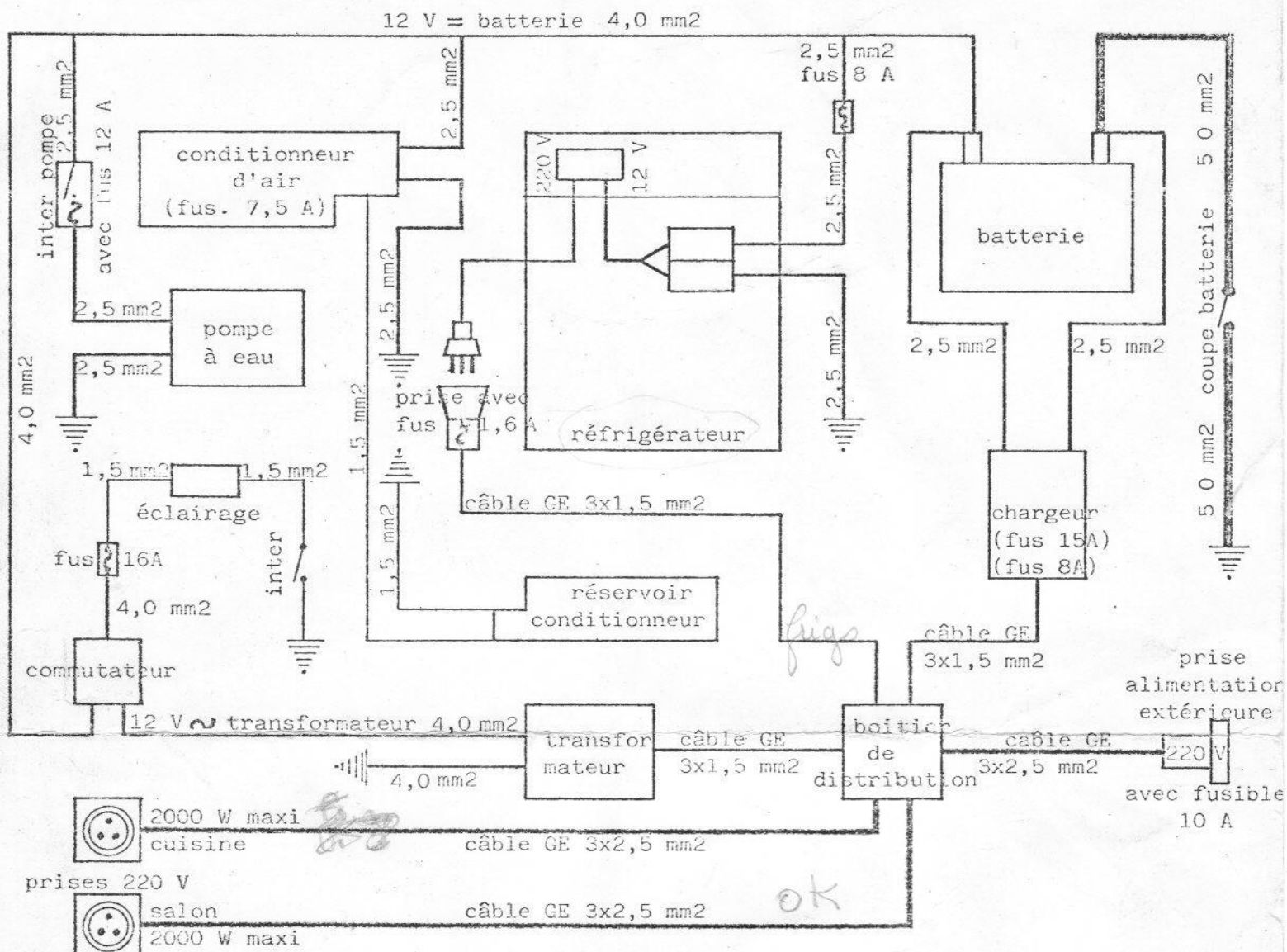
Réservoir d'essence

Réservoir d'eau

Coffre à gaz

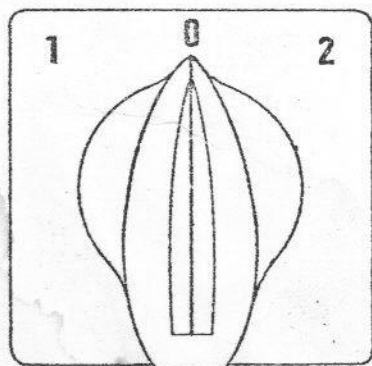
Soute

SCHEMA BRANCHEMENT ELECTRIQUE AUTOSTAR 1979



EMPLACEMENT COMMUTATEUR ECLAIRAGE

COMMUTATEUR



0 : coupé

1 : 12 V = batterie

2 : 12 V ~ transfo

ATS 350 : sur la façade basse de la penderie

ATS 400 : en bout de la banquette droite

ATS 450 : sur la façade basse de la penderie

ATS 500 : sur la façade basse de la penderie

ATS 501 : sur la façade de la banquette arrière droite

ATS 502 : sur l'arrière de la banquette arrière gauche

ATS 550 : en bout de la banquette arrière gauche

ATS 600 : en façade sous le réfrigérateur (près du chargeur)

ATS 601 : en façade cuisine (au-dessus du chargeur)